

EDUCATION DU PATIENT

Concevoir et
évaluer un
programme éducatif
adapté au contexte
de vie d'un patient

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Nord-Picardie



DOSSIER de PRESENTATION
FORMATION CERTIFIANTE ETP - 2017

SOMMAIRE

Préambule	3
Objectifs de la formation	4
Compétences visées	4
Public visé	4
Principes et modalités pédagogiques	5
Validation de la formation	5
Organisation	6-7
Calendrier	8
Renseignements pratiques et inscriptions	8

Définition

L'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient.

Elle comprend des activités organisées, y compris un soutien psychosocial, conçues pour rendre les patients conscients et informés de leur maladie, des soins, de l'organisation et des procédures hospitalières, et des comportements liés à la santé et la maladie. Ceci a pour but de les aider ainsi que leurs familles et/ou entourage à comprendre la maladie et leur traitement, collaborer ensemble et assumer leurs responsabilités dans leur prise en charge, dans le but de les aider à maintenir et améliorer leur qualité de vie (OMS-98/HAS-INPES-2007).

L'éducation thérapeutique s'inscrit dans le parcours de soin du patient. Elle a pour objectif de rendre le patient plus autonome en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et en améliorant sa qualité de vie. Elle n'est pas opposable au malade et ne peut conditionner le taux de remboursement de ses actes et des médicaments afférents à sa maladie (Art. 84 de la Loi HPST 2009 - Art. L.1661-1 du Code de la Santé Publique).

Enjeux

Les recommandations, lois et règlements en matière de santé, tant européens que français, témoignent d'une volonté des pouvoirs publics d'inscrire l'Éducation pour la santé et l'Éducation du patient dans le processus d'évolution et de modernisation du système de soins.

L'Éducation thérapeutique du patient concerne prioritairement mais non exclusivement, aujourd'hui, les maladies chroniques et associe les professionnels de santé exerçant en établissements de santé et en secteur ambulatoire autant que les patients et leur environnement familial, social et culturel. Elle apparaît comme l'un des critères d'évaluation de la qualité des soins.

La construction du dispositif de formation se réfère aux recommandations de l'OMS-1998, à celles de l'HAS-INPES (2007) ainsi qu'aux textes relatifs aux compétences, programmes et cahier des charges en Education thérapeutique du patient (Décrets-Arrêtés 2010-2013-2014-2015, Référentiels INPES-2013).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation certifiante s'inscrit dans une démarche de certification des acteurs et professionnels de santé.

Afin de répondre à l'objectif général qui est **d'optimiser les ressources des patients atteints de maladie chronique**, elle vise à développer la professionnalité **des praticiens** en mettant l'éducation thérapeutique à l'épreuve de leur pratique.

COMPETENCES VISEES

La plupart de ces compétences sont définies dans le décret n°2013-449 du 31 mai 2013 et dans l'annexe 1 de l'arrêté du 31 mai 2013 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'ETP.

Il s'agit de compétences :

- techniques permettant de favoriser une information utile du patient sur la maladie et le traitement, de fournir les éléments nécessaires au suivi et à l'organisation,
- relationnelles et pédagogiques pour construire une alliance thérapeutique,
- organisationnelles permettant de planifier des actions et de conduire un projet d'ETP,
- réflexives et éthiques favorisant l'empowerment des personnes accompagnées. Dire que l'éducation thérapeutique vise l'empowerment, c'est envisager l'ETP comme un processus par lequel un patient augmente sa capacité à identifier et satisfaire ses besoins, à résoudre ses problèmes et mobiliser ses ressources de manière à avoir le sentiment de contrôler sa propre vie.

Compétences spécifiques :

- Développer des attitudes appropriées dans la relation avec le patient et/ou son entourage pour favoriser la rencontre éducative,
- Favoriser l'apprentissage des patients grâce à des modalités pédagogiques adaptées,
- Intégrer l'ETP dans sa pratique clinique,
- Renforcer sa posture réflexive et éthique pour questionner son agir,
- Mettre sa pratique en projet.

PUBLIC VISE

Il s'agit d'une formation professionnelle destinée aux acteurs et professionnels de santé (professions médicales et paramédicales) **investis dans un projet d'ETP ou un projet à venir** qui peuvent être impliqués à différents niveaux (en lien direct avec le patient et/ou coordonnateur).

Comme le précise le décret 2010-906 du 2 août 2010 modifié, l'ETP peut être dispensée par les professionnels de santé, avec le concours d'autres professionnels (psychologues, assistants de service social, éducateurs, médiateurs, professionnels de l'activité physique adaptée, sophrologues, art-thérapeutes, socio-esthéticiennes, ...). Les membres des associations agréées et des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé peuvent participer à l'ETP dans leur champ déterminé.

Depuis l'arrêté du 14 janvier 2015¹, tous les intervenants ainsi que le coordonnateur d'un programme doivent justifier des compétences en ETP. Une expérience rapportée par écrit d'au moins 2 ans dans un programme d'ETP sera acceptée sur **une période transitoire de 2 ans** après parution du décret susnommé.

Une commission procède à la validation des inscriptions dans la formation.

PRINCIPES ET MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation certifiante ***Concevoir et évaluer un programme éducatif adapté au contexte de vie d'un patient*** se caractérise par une approche pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle.

L'architecture pédagogique de la formation est conçue sur la base :

- de regroupements articulant temps de travaux en ateliers (travaux individuels, de groupe, mises en situation) avec temps de plénière (apports théoriques, débats avec les apprenants),
- de travaux intersessions,
- de l'élaboration d'un dossier portfolio soumis à validation pour l'obtention du **certificat de praticien réflexif en ETP**.

L'animation repose sur un principe de démarche « compétences » mobilisables dans l'action. C'est pourquoi, les participants qui s'inscrivent à cette formation s'engagent à réaliser les évaluations intersessions afin de participer activement aux ateliers de retour expérientiels.

Le processus pédagogique vise à favoriser l'appropriation des théories, concepts et méthodes propres à l'ETP tout en tenant compte des réalités du terrain.

L'analyse des besoins et des pratiques se déroule selon les étapes suivantes :

- lorsque le candidat complète son dossier de candidature,
- lors du démarrage de la formation, au cours de la 1^{ère} matinée, par des échanges interactifs,
- à chaque début de session suite à l'évaluation de transfert à réaliser en intersessions (retour d'expérience, leviers, freins et axes d'amélioration),
- au terme du cycle lors de l'élaboration du dossier portfolio.

VALIDATION DE LA FORMATION

Le certificat de praticien réflexif en ETP est délivré aux candidats ayant :

- suivi avec assiduité les enseignements,
- réalisé les évaluations intersessions,
- présenté un portfolio, dossier personnalisé regroupant un ensemble de travaux significatifs
 - . qui illustre le cheminement de la personne en formation (ses progrès et différents savoirs dans un ou plusieurs domaines),
 - . qui s'échelonne dans le temps,
 - . qui rassemble les traces des questionnements et réflexions en lien avec sa pratique.

¹ Arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient

Le portfolio se compose des éléments suivants :

- un écrit relatant un entretien semi-directif conduisant à la formalisation d'un DE/Bilan éducatif partagé (retranscription de 15 mn de l'entretien semi directif, analyse des points forts et des axes d'amélioration, synthèse décrivant le degré de complexité pour recueillir les besoins du patient),
- un écrit portant sur l'évaluation de l'animation d'une séance d'éducation thérapeutique individuelle ou collective envisagée sous 2 angles : celle du praticien en ETP et celle d'un observateur choisi (points positifs et axes d'amélioration comparés, analyse des points de convergence et de divergence),
- un écrit réflexif (5 à 7 pages maximum) autour d'un enjeu, défini par le candidat, lié à l'accompagnement de personnes vivant avec une maladie chronique consolidé par un étayage théorique.

Une grille d'évaluation du portfolio est restituée à chaque professionnel, avec les commentaires argumentés de validation ou non validation de la certification.

ORGANISATION

Organisateur de la formation

La formation est organisée par le CERFEP, CEntre de Ressources et de Formation à l'Education du Patient, organisme de formation de la CARSAT Nord-Picardie habilité à dispenser des programmes de Développement Professionnel Continu (DPC).

Le CERFEP, centre de ressources, lieu de formation, d'échanges, d'information et de documentation, intervient dans le domaine de l'éducation thérapeutique du patient, de la gérontologie et de l'art-thérapie. Il propose des formations continues pluridisciplinaires, diplômantes ou non et des formations-actions. La responsabilité du CERFEP est assurée par **Mélanie SEILLIER**, psychologue.

Ingénierie de formation/coordination pédagogique

L'ingénierie de formation et la coordination pédagogique du dispositif sont assurées par **Viviane SZYMCZAK**, chargée de formation au CERFEP/Carsat Nord-Picardie.

Documentation

Les personnes en formation ont accès au Centre de ressources et de documentation du CERFEP. Il intègre un réseau européen francophone de partenaires et met à disposition du public et des stagiaires de la formation :

- un fonds documentaire en sciences humaines et sociales,
- des bases de données,
- des outils pédagogiques, une vidéothèque,
- des produits documentaires ciblés.

La référente documentaire de la formation certifiante à l'éducation du patient est **Priscille DEFIEF**.

Modalités d'évaluation du dispositif

L'évaluation concernera entre autres :

- l'appréciation globale, le degré de satisfaction des participants concernant la formation dans son ensemble,
- l'appréciation concernant les modalités pédagogiques (précision et clarté des objectifs annoncés, pertinence par rapports aux besoins professionnels, degré d'opérationnalité des connaissances et savoir faire acquis),
- les apprentissages, l'acquisition des savoirs et savoir faire acquis lors des regroupements, l'implication des participants et l'intensité des échanges dans le groupe,
- les apprentissages, les acquisitions mobilisables pendant et à l'issue de la formation.

L'impact à plus long terme sur le terrain d'exercice sera interrogé à distance du dispositif de formation, à 6 mois. L'attestation de participation à un programme de Développement Professionnel Continu (DPC) sera délivrée aux professionnels de santé après retour du questionnaire dûment renseigné.

Comité pédagogique

Le comité pédagogique se réunit *a minima* 1 fois l'an ou sur demande expresse de l'un de ses membres.

Il formule des propositions concernant :

- l'actualisation des références et ressources proposées aux participants et leur adaptation au regard des évolutions environnementales, politique et économique,
- l'adéquation entre les apports et contenus proposés lors des sessions,
- les problématiques et besoins des participants exprimés tout au long de la formation.

Selon leur disponibilité, les membres du comité pédagogique de la formation :

- participeront à la sélection des dossiers de candidature,
- interviendront lors de la formation,
- proposeront des outils d'analyse et d'amélioration des pratiques.

Composition du comité pédagogique

Martine BARATTE, Responsable du service Petite Enfance, Saint Amand les Eaux (59)

Nicole BERTIN, Coordinatrice en ETP du service d'endocrinologie, diabétologie et métabolisme, CHRU Lille (59)

Sandrine BUSCAIL, Médecin, Directrice de la prospective médicale, des coopérations, de la qualité et du service aux usagers, groupe AHNAC (Association Hospitalière Nord Artois Cliniques), Liévin (62)

Patrice DECONSTANZA, Cadre supérieur de santé à l'EPSM agglomération lilloise (59)

Priscille DEFIEF, Documentaliste spécialisée en éducation du patient, Carsat Nord Picardie/CERFEP Villeneuve d'Ascq (59)

Nathalie LELEU, Cadre de santé du service d'endocrinologie, diabétologie et métabolisme, CHRU Lille (59)

Claire POLLET, Pharmacien des hôpitaux, chef de service, Chef du pôle pharmaceutique, médico-technique et de rééducation, EPSM Lille Métropole, Armentières (59)

Mélanie SEILLIER, Psychologue, Responsable du CERFEP/Carsat Nord-Picardie, Co-directrice des DU en éducation du patient (DUEP) et de soin en gérontologie (DUSG), membre associé du laboratoire de recherche URECA à Lille 3

Viviane SZYMCZAK, Ingénieure formation et art-thérapeute, Chargée de formation au CERFEP/Carsat Nord Picardie Villeneuve d'Ascq (59)

Sabine TIRELLI, Directrice de l'EHPAD Maison St Jean, Lille (59)

François Xavier YVART, Docteur en psychologie sociale, psychologue, psychothérapeute cognitivo-comportementaliste, Service de cardiologie, SIC et de réadaptation fonctionnelle cardiaque au CH de Calais (62)

CALENDRIER 2017

Le programme se déroule sur 10 jours, à raison de 7 heures par jour.

Cycle 2017	
1 ^{er} module	10, 11 et 12 janvier 2017
2 ^{ème} module	7, 8 et 9 février 2017
3 ^{ème} module	21 et 22 mars 2017
4 ^{ème} module	2 et 3 mai 2017

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ET INSCRIPTIONS

Tous les renseignements utiles (plaquette de la formation, dossier de candidature, dossier de présentation) sont consultables sur le site de la CARSAT Nord-Picardie www.carsat-nordpicardie.fr rubrique « acteurs de santé/Education du patient ».

Les dossiers de candidature dûment remplis sont à envoyer, avec éventuellement les pièces jointes, au
Secrétariat du CERFEP/CARSAT Nord Picardie
11 Allée Vauban
59662 Villeneuve d'Ascq CEDEX

Frais d'inscription

Les professionnels peuvent s'inscrire dans la formation :

- au titre du **Plan de Formation** de leur établissement ou du **Congé Individuel de Formation (CIF), 1200 Euros***
- soit, à titre **individuel, 550 Euros***

*tarifs 2016 susceptibles d'être réévalués

Contacts

Responsable pédagogique

Viviane SZYMCZAK

Tél : + 33 (0)3 20 05 63 96

viviane.szymczak@carsat-nordpicardie.fr

Référente documentaire

Priscille DEFIEF

Tél : +33 (0)3 20 05 60 93

cerfepnp@carsat-nordpicardie.fr

Secrétariat

Tel : +33 (0)3 20 05 63 53

secretariat.depsantepublique@carsat-nordpicardie.fr

Responsable du CERFEP

Mélanie SEILLIER

Tél : +33 (0)3 20 05 62 45

melanie.seillier@carsat-nordpicardie.fr